Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-188-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe SPANC : budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-188

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-188-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-188-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Il a été exposé,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte financier unique.

Le budget supplémentaire 2026 du budget annexe SPANC s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
70 089,68 € en section de fonctionnement,
88 045,66 € en section d'investissement,
soit **un total de 158 135,34 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-188-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	23 291,68	0,00	23 291,68
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 400,00	0,00	0,00	16 400,00
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	369 937,31	46 798,00	0,00	416 735,31
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	37 400,00	0,00	0,00	37 400,00
Total Recettes	**423 737,31**	**70 089,68**	**0,00**	**493 826,99**

Le **résultat reporté de fonctionnement** s'élève à 23 291,68 €.

Les **produits de services** sont ajustés à la hausse pour tenir compte de l'augmentation d'activité estimée pour l'année.

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	104 216,31	25 606,00	0,00	129 822,31
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	286 188,00	0,00	0,00	286 188,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 333,00	1 000,00	0,00	18 333,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	43 483,68	0,00	53 483,68
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Total Dépenses	**423 737,31**	**70 089,68**	**0,00**	**493 826,99**

Les **charges à caractère général** sont ajustées pour tenir compte de l'activité estimée pour l'année.

L'équilibre est assuré par l'inscription d'une dépense de 35 483,68 € en **charges exceptionnelles** en plus des 8 000 € pour les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-188-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions au sein de la section d'investissement comprennent à la fois les inscriptions nouvelles réalisées dans le cadre du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de cette même étape budgétaire.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	13 594,91	0,00	13 594,91
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 333,00	1 000,00	0,00	18 333,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	24 067,00	-1 000,00	0,00	23 067,00
4582 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES	0,00	0,00	74 450,75	74 450,75
Total Recettes	**41 400,00**	**13 594,91**	**74 450,75**	**129 445,66**

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	88 045,66	0,00	88 045,66
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 400,00	0,00	0,00	16 400,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
Total Dépenses	**41 400,00**	**88 045,66**	**0,00**	**129 445,66**

Le **résultat reporté d'investissement** s'élève à 88 045,66 €. S'agissant d'un déficit, il est inscrit en dépenses.

Les **emprunts** correspondent à l'équilibre de la section.

__VU__ le code général des collectivités territoriales,
__VU__ la délibération du conseil communautaire n°2025-241 du 15 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 du budget annexe SPANC de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
__VU__ la délibération du conseil communautaire n°2026-154 du 29 juin 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe SPANC de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
__VU__ la délibération du conseil communautaire n°2026-171 du 29 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 du budget annexe SPANC,
__VU__ l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025 du budget annexe SPANC,
__VU__ le projet de budget supplémentaire 2026 du budget annexe SPANC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-188-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe SPANC arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **158 135,34 €.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30/06/2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**